

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 30	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 9	<i>Absent(s) :</i> 8	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 25 novembre 2014

Vote(s) pour : 31  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 1er décembre 2014,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n°2014-12-01-BD-38.3 :

**Versement d'avance sur la subvention octroyée à l'AGURAM au titre de l'année 2015.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 février 2014 octroyant à l'AGURAM une subvention de fonctionnement de 1 930 000 € au titre de l'année 2014,  
CONSIDERANT les besoins de trésorerie de l'AGURAM qui sont susceptibles de survenir avant le vote du Budget Primitif 2015,

DECIDE de verser une somme de 579 000 € à l'AGURAM correspondant à 30 % de la subvention accordée en 2014. L'avance sera versée en une seule fois sur présentation par l'AGURAM de son budget prévisionnel pour 2015 ainsi que d'un plan de trésorerie prévisionnel pour le premier semestre 2015,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer la convention correspondante.

Pour extrait conforme  
Metz, le 2 décembre 2014  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Hélène KISSEL



**Acte à classer**

FIN-AGURAM38-3

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2014-12-03T11-18-24.00 ( MI89678273 )

Identifiant unique de l'acte : 057-245700240-20141201-FIN-AGURAM38-3-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )Objet de l'acte : Versement d'avance sur la subvention octroyée à l'AGU  
au titre de l'année 2015

Date de décision : 01/12/2014



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.7. AvancesActe : [erdp38.3.PDF](#)

Préparé

Date 03/12/14 à 11:18

Par [DELLES Catherine](#)

Transmis

Date 03/12/14 à 11:18

Par [DELLES Catherine](#)

Accusé de réception

Date 03/12/14 à 11:28